

# La Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF)

Suzanne Richer

Volume 33, numéro 3, juillet–septembre 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1052576ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1052576ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

## Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

## ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

## Citer cet article

Richer, S. (1987). La Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF). *Documentation et bibliothèques*, 33(3), 87–90.  
<https://doi.org/10.7202/1052576ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1987

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>



en périphérie

## La Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF)

La première conférence des chefs d'État et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français<sup>1</sup> a souligné avec force combien l'avenir du français était étroitement lié au développement technologique et économique des États et régions de l'espace francophone. Dès lors, comment ignorer l'importance de la recherche et de l'information scientifique qui la sous-tend?

Comment ne pas tout mettre en oeuvre pour favoriser les transferts de technologie des pays du Nord vers ceux du Sud? Comment ne pas se donner progressivement les moyens d'utiliser pleinement les ressources de l'informatique sans laquelle une société se trouve totalement en marge de la compétitivité scientifique, technique et économique? Aux questions fondamentales soulevées lors du Sommet de Paris, en 1986, le Réseau «information scientifique et développement technologique y compris la recherche», sous la direction de Hervé Hasquin, président de l'Université libre de Bruxelles, s'est donné comme mandat de transcender les cloisonnements entre administrations publiques, entreprises privées, universités, laboratoires de recherche, bibliothèques

nationales, etc., pour constituer un centre de coordination et d'échange entre ces diverses composantes et établir des complémentarités et une meilleure synergie.

### *Réseau information scientifique et développement technologique*

Le Réseau est en activité depuis septembre 1986 et on lui a fixé comme premier objectif de regrouper autour de quelques thèmes essentiels les actions prioritaires auxquelles le Sommet de Paris avait accordé une attention particulière. Au nombre des projets retenus (six au total), la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF) occupe une place importante.

Le repérage et la restitution aux États francophones des informations bibliographiques les concernant restent des objectifs essentiels.

### *Architecture de la BIEF*

La BIEF<sup>2</sup> est la banque de données réalisée à la suite de l'inventaire international des

1. Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, Paris, 17-19 février 1986, ministère des Affaires étrangères, Paris, la Documentation française, 1986, 352 p.

2. Selon les dictionnaires, un bief est «un canal de dérivation conduisant l'eau jusqu'au moulin». Le sens figuré que l'on applique à la Banque internationale d'information sur les États francophones évoque la communication d'information et de données entre les pays. Le canal de la BIEF permet l'acheminement de l'information, matière vivante comme l'eau, à tous les pays du réseau francophone reliés par ce canal.

informations bibliographiques sur les États francophones. Ce projet, initié par le Canada et mis sur pied par la Bibliothèque du Secrétariat d'État, a pour objectif de regrouper les informations bibliographiques concernant les États membres extraites des fichiers manuels et informatisés (dossiers catalographiques) des bibliothèques nationales, universitaires et spécialisées de chaque pays, de les traiter et de les rendre accessibles aux États membres grâce à divers supports (imprimé, informatisé, micrographique, disque compact, etc.) adaptés aux structures d'accueil de chaque pays.

La BIEF est établie à partir des différents inventaires nationaux menés dans les pays membres du Sommet francophone. Le dépouillement des informations porte sur tous les documents ayant trait à un des États membres. Tous les documents sont recensés sans exclusion de sujets, de langues, de supports et de typologies documentaires. La recherche dans les fichiers de bibliothèques, qu'ils soient manuels ou informatisés, se fait en utilisant le nom de chacun des pays comme vedette d'auteur et vedette de sujet. Par exemple, le dépouillement fait à Haïti porte sur tous les pays sauf Haïti et ainsi de suite pour tous les pays. Cette méthode permet d'éviter des redondances bibliographiques en tenant compte des bibliographies nationales développées dans certains pays du Sud. L'inventaire au Canada, à Haïti, au Sénégal et en Tunisie est complété et le traitement des dossiers bibliographiques est en cours chez Utlas International Canada. En Belgique et en France, le recensement est amorcé. Les inventaires seront lancés dans les autres États francophones lors de rencontres de directeurs de bibliothèques nationales et universitaires prévues au cours de l'année 1987.

Le produit de chaque inventaire national est repérable dans la BIEF; chaque inventaire national élargi, c'est-à-dire augmenté des notices bibliographiques portant sur un État donné et fournies par les autres États, l'est également. Cette flexibilité respecte les politiques nationales d'information scientifique et technique.

Les notices sont traitées selon la disposition des données du CAN/MARC; cependant un programme de conversion des notices CAN/MARC au Format commun de communication (CCF) de l'Unesco est en voie de réalisation grâce à la collaboration de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), du Programme général d'information (PGI) de l'Unesco et d'Utlas International Canada. Ce «format» commun

d'échange bibliographique a comme objectif de faciliter le transfert d'informations bibliographiques entre systèmes automatisés, grands et petits, à travers le monde.

Des codes de localisation identifient les bibliothèques propriétaires des ouvrages de façon à faciliter le repérage des documents. Plusieurs bibliothèques des pays du Sud cherchent à compléter leurs collections nationales et les indices de localisation leur offrent la possibilité d'obtenir certains documents ou encore de convenir d'arrangements pour la reproduction de documents sur un support de leur choix.

Le recensement national d'Haïti est présentement disponible sur support micrographique (COM) et sur fiches tandis que ceux du Sénégal, de la Tunisie et du Rwanda le seront sur fiches. La restitution des données bibliographiques a été complétée pour ces quatre pays et le choix du support a été déterminé par les directeurs des bibliothèques nationales et universitaires de chaque État afin de respecter l'infrastructure d'accueil de chacun. La Banque internationale d'information sur les États francophones offrira d'ici deux ans quelque 200 000 notices bibliographiques aux États membres. Éventuellement, un Centre de livraison des documents sera chargé de la diffusion de l'information et de la restitution des données bibliographiques de la BIEF aux États membres.

### *Inventaires bibliographiques nationaux*

Au Canada, 41 bibliothèques ont fourni 65 692 dossiers bibliographiques. Le tableau suivant donne la ventilation par types de bibliothèques.

	Bibliothèques	Nombre de dossiers
Gouvernementales	6	9 320
Législatives	11	1 993
Universitaires	24	54 379
Total	41	65 692 <sup>3</sup>

Au 15 mai 1987, 20 000 dossiers originaux avaient été créés dont 4 000 ont été intégrés à la base. Les dossiers dérivés comptent pour environ 66% du total. L'inventaire canadien est multilatéral et offre des notices bibliographiques, en nombre variable, sur chacun des États membres du Sommet. Dans un esprit de coopé-

3. De ce nombre, 23 732 dossiers proviennent de 14 bibliothèques reliées aux services d'Utlas International Canada.

ration, le Canada a versé les données bibliographiques recensées au Canada, à Haïti, au Rwanda, au Sénégal et à la Tunisie. Ce don favorise la mise à jour des bibliographies nationales et l'identification du patrimoine documentaire de pays où souvent des situations politiques ont perturbé les bibliothèques.

En Belgique, la Bibliothèque royale Albert 1<sup>er</sup> travaille activement à la réalisation de l'inventaire. La Conférence des directeurs des bibliothèques universitaires belges a obtenu l'appui du Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française, lequel accordera les ressources nécessaires à l'inventaire bibliographique auprès des bibliothèques universitaires et publiques. L'inventaire belge a été complété au cours de l'été 1987.

En France, le Centre de documentation scientifique et technique du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de même que la Documentation française ont mis au point les mécanismes appropriés pour le dépouillement de leurs fichiers de sorte que les premiers envois de données bibliographiques sont en voie de traitement. De plus, la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique du ministère de l'Éducation nationale a le mandat de coordonner la participation des bibliothèques universitaires françaises à la BIEF.

Il appert d'après les estimés que la contribution de la Belgique serait de l'ordre de 60 000 dossiers tandis que celle de la France approcherait 80 000. Les dossiers qui seront stockés après l'inventaire dressé dans les pays du Sud pourraient facilement se chiffrer à 20 000 dossiers uniques. Il est à prévoir que la «redondance» entre les notices des pays du Nord, principalement de la Belgique et de la France, et celles des pays du Sud sera importante en raison de circonstances historiques évidentes.

Le Sénégal, la Tunisie et Haïti ont complété leurs inventaires nationaux et les notices expédiées sont en voie de traitement à la bibliothèque ministérielle du Secrétariat d'État du Canada. Ces trois pays ont identifié quelque 57 000 dossiers bibliographiques pertinents. À prime abord, le taux de redondance avec le fonds actuel de la BIEF et entre les listes semble être de l'ordre de 80%.

#### ***Retombées nationales et internationales***

La Banque internationale d'information sur les États francophones est un outil international et multilatéral favorisant la circulation et la diffusion d'information et de documentation sur tous les États membres à tous les États membres. De plus, la BIEF privilégie l'échange de données bibliographiques et la circulation de documents entre pays

ayant certains dénominateurs communs (considérations géographiques ou régionales, considérations économiques, industrielles, agricoles, etc.). Tout en privilégiant les ententes entre les universités des pays du Nord et des pays du Sud, cette banque de données favorise les échanges documentaires entre les bibliothèques universitaires concernées. La BIEF permet aussi de normaliser la saisie, le traitement et la diffusion des données bibliographiques et, de la sorte, facilite l'accès aux documents répertoriés. Cette considération justifie la formation de bibliothécaires et de documentalistes à de nouvelles technologies et aux outils normalisés servant au transfert de l'information documentaire.

La BIEF permet à chaque État membre du Sommet francophone de recenser les renseignements bibliographiques qu'il détient sur les autres États dans le but d'en permettre l'accès à ses chercheurs et à ses universitaires. La formation implicite liée à l'utilisation de la BIEF et de ses sous-ensembles tient compte des programmes mis en place par des organismes comme l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et l'Unesco.

Les retombées de cette banque de données au Canada sont intéressantes. La BIEF facilite la création et la mise à jour de bases de données bibliographiques et de collections de documents pouvant être mises à la disposition des différents groupes ethniques, de favoriser le maintien de leur identité et de mettre en valeur la mosaïque culturelle canadienne. Le développement de collections locales et régionales dans des bibliothèques publiques et universitaires où il existe déjà des concentrations documentaires sur certains pays de même que le développement de mécanismes d'accès à ces ressources par le biais des réseaux de prêt entre bibliothèques pourraient être encouragés.

#### ***Prospectives de développement***

La Banque internationale d'information sur les États francophones répond à un besoin évident de regrouper les informations bibliographiques sur les États francophones afin d'en faciliter la consultation. Jusqu'à maintenant, cette information n'était pas systématiquement dépouillée, répertoriée, «formatée» et diffusée. Les pays de l'hémisphère Sud, notamment Haïti, le Rwanda, le Sénégal et la Tunisie où des missions ont été organisées, ont exprimé leur satisfaction envers la BIEF. Le regroupement des informations bibliographiques les concernant leur permet d'utiliser plusieurs dérivés de la banque: identifier des documents, engager et développer des ententes bilatérales et multilatérales de collaboration documentaire et surtout contribuer à leur

rythme et selon leurs ressources à un projet international en matière d'information scientifique et technique. Les pays du Sud deviennent des collaborateurs et des collègues plutôt qu'uniquement des demandeurs.

La BIEF mettra sur pied, au cours de l'année 1988, un centre de livraison des documents et, éventuellement, un centre international d'échange des imprimés. En plus de poursuivre un objectif global, favoriser le partage des ressources documentaires, le centre d'échange des imprimés facilitera le développement des collections des bibliothèques universitaires des pays du Sud. Ce centre appuiera les réseaux d'échange de documents auxquels participent

déjà plusieurs bibliothèques universitaires. Des ateliers de formation pour les utilisateurs de la BIEF sont aussi envisagés dans les prochains mois afin d'assurer une utilisation optimale de la BIEF et de ses sous-ensembles.

La Banque internationale d'information sur les États francophones marque l'heure de la collégialité, de l'autonomie et de la collaboration, principes qui ont enchanté et réjoui les directeurs des bibliothèques nationales et universitaires de plusieurs pays du Sud et du Nord.

**Suzanne Richer**  
Bibliothécaire en chef  
Secrétariat d'État du Canada

À VOTRE SERVICE  
DEPUIS  
1946

**PERIODICA**  
INC.

**AGENCE INTERNATIONALE  
INTERNATIONALE SUBSCRIPTION  
D'ABONNEMENTS AGENCY**

- Entreprise canadienne-française.
- Service professionnel d'abonnement.
- Gestion informatisée.
- Service personnel aux collectivités.

1155, avenue Ducharme, Outremont, Qué., H2V 1E2  
C.P. 444, Outremont, Qué., H2V 4R6  
Tél.: (514) 274-5468 Téléx: 05-25134